Conseils généraux ne peuvent pas se réunir quand cela est utile, la vie départementale sera une fantasmagorie. Qu'on soit bien persuadé, dès-lors que les Conseils généraux travaillent sérieusement, ils n'auront pas l'idée de la réaction. Quand on travaille, et le travail ne manquera pas, les révolutions restent à la porte.

Au reste, la Commission a écarté, autant que possible, toutes les occasions de conflit, et il est important d'aviser à mettre à profit les idées de décentralisation si l'on veut que le pays s'habitue enfin à faire lui-même ses affaires.

M. JOURNAUD vient répondre aux objections formulées hier par M. S. Haussonville contre le projet et notamment contre la disposition de ce projet qui accorde aux Conseils généraux le droit de faire des manifestations politiques. Sans doute, c'est là un droit qui peut éventuellement créer un abus et partant un danger. Mais, danger pour danger, l'orateur préfère le danger de la liberté au danger de la restriction.

D'ailleurs, ce danger n'est pas aussi grand qu'on se l'imagine, et ce n'est pas en supprimant la parole qu'on supprimera le danger.

L'orateur conclut en déclarant que la liberté sera le meilleur moyen de sauver le pays du trouble où le jettent les oscillations perpétuelles entre les différents régimes.

M. WADDINGTON, rapporteur, expose que les orateurs qui ont soutenu le projet avec lui ont considérablement allégé sa tâche. Cela posé, il entre dans l'examen du projet et s'attache à réfuter les principales objections qu'il a soulevées, surtout de la part des adeptes de l'école autoritaire. On a dit que le projet porterait un coup trop dur aux attributions du pouvoir préfectoral. Il suffit de parcourir l'énumération de ces attributions pour s'assurer qu'il y a beaucoup à réduire sur ce chapitre.

La commission n'a, du reste, porté qu'avec une grande réserve et une grande discrétion, la main sur les attributions préfectorales et elle n'a enlevé aux préfets que ce que strictement elle ne pouvait pas leur laisser sans compromettre le but de décentralisation que l'on recherche. On a parlé de la possibilité de conflits entre le préfet et la commission départementale : le rapporteur croit qu'on s'est exagéré ce danger. L'orateur aborde la question de la tutelle des communes. Au lieu de la laisser sous l'autorité préfectorale, elle est mise sous l'autorité de la commission départementale, c'est la logique même du suffrage universel, des instructions démocratiques républicaines.

D'un autre côté, la Commission départementale sera la pépinière de députés éminents et pratiques. Si, dans le passé, il y a eu des députés illustres et pratiques, ils sont presque généralement sortis des Assemblées des Conseils départementaux.

Quant à l'unité nationale, elle n'est nullement atteinte par ce projet de décentralisation. La véritable source de l'unité nationale est sortie surtout des actions héroïques qui sont peintes sur les murs du palais de Versailles; elle est sortie de nos exploits et de nos malheurs communs. L'unité nationale est le résultat non de la centralisation, mais de nos misères communes. C'est pour cela que dans le deuil de la patrie, dans nos larmes, nous trouverons une raison de nous unir plus encore. Mais, pour nous relever, il faut réformer nos mœurs et nos institutions. La loi ne saurait réformer absolument les mœurs, mais elle doit indiquer le but; la centralisation empêche la vie publique; nous disons au pays : Préparez-vous à cette vie publique et à la fondation du pays par lui-même.

La loi proposée n'est qu'un premier pas. Il nous faut aussi une loi cantonale qui sera une école des maires comme la loi actuelle sera une école pour l'administration départementale. La loi de l'instruction obligatoire sera le corollaire sans lequel on n'aura rien fait. (Très-bien ! Très-bien !)

L'honorable rapporteur aborde la question des vœux politiques. Un précédent orateur y a vu des inconvénients. La Commission a écrit le droit, à l'unanimité et sans débats. Il était impossible à la Commission de faire moins que n'avait fait le Corps législatif sous l'Empire. La Commission ne le pouvait pas, ne le devait pas. (Très-bien ! Très-bien.) Tous les jours, les Conseils municipaux émettent des vœux, vous les écartez pas la question préalable. C'est très-bien; mais vous ne pouvez empêcher les Conseils généraux, les Conseils municipaux d'émettre des vœux. (Agitation. Très-bien ! à gauche). On tient compte de ce que ces vœux valent, mais dans tout Etat libre, on ne saurait empêcher ces vœux. Et ici comme partout, la liberté est la meilleure des solutions. (Très-bien ! Très-bien ! à gauche.)

En un mot, termine le rapporteur, la loi que la Commission propose ne peut pas faire de mal, et elle fera du bien. Elle est sortie des entrailles de la Chambre, toutes ses parties veulent la décentralisation administrative. Etudions la loi et faisons une loi bonne, sage et pratique. Plus on étudiera la loi adoptée par la Commission, plus on verra que la loi est vraiment bonne, sage et pratique, et elle est en même temps une loi de progrès et de liberté. (Très-bien ! Très-bien !

M. LAMBRECHT, ministre de l'intérieur, est partisan comme tout le monde, d'une sage décentralisation, mais la loi renferme des inconvénients qu'il sera utile de faire disparaître dans l'intervalle de la première à la seconde délibération. Le ministre était partisan de la Commission départementale avant d'entrer au pouvoir; depuis cette entrée, il hésite. Il trouve qu'une partie des pouvoirs confiés à la Commission départementale a des dangers considérables. Le préfet est responsable devant l'administration. Le pouvoir est interpellé à la Chambre et il s'explique. Qu'aura-t-il à dire sur un président de Commission départementale qui n'est responsable que devant le Conseil général. Voilà une responsabilité illusoire. On dit, d'un autre côté, que la Commission départementale sera une pépinière de députés. Comment ! un préfet ne peut-être élu député que six mois après qu'il aura quitté sa préfecture ! et vous auriez des conseillers généraux candidats à la députation. Vous aurez ainsi le renouvellement des candidatures officielles.

En troisième lieu, il n'est pas bien certain que l'on trouvera toujours cinq conseillers qui accepteront d'être de la Commission départementale. Leurs affaires ou la maladie ou des intérêts particuliers les en empêcheront souvent. Quelles difficultés et quels dangers !

Quant aux vœux politiques, M. le ministre les rejette absolument comme étant un droit qu'il faille accorder aux conseils généraux. C'est un droit que le rapporteur accorde même aux conseils municipaux. N'est ce pas exorbitant ? Ainsi les conseils généraux auront le droit de s'occuper de tout, de se réunir entre eux, et nous aurons les Etats de Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, etc. On prétend que les conseils généraux s'assembleront en cas de révolution à Paris et sauveront le pays. (Oui ! oui !) Oui, s'ils sont d'accord, mais s'ils ne sont pas d'accord. (Très-bien ! très-bien !)

On met en avant la dernière révolution. Eh bien ! que serait-il arrivé si au Nord, au Midi, au centre, à l'Est il y avait eu des gouvernements et des souverains différents ! (Très-bien !) M. le ministre termine en suppliant la commission de revoir son travail et d'en écarter les dangers qu'il a cru de son devoir de lui signaler.

M. MOULIN répond au ministre : Il lait observer que les mêmes prophéties de malheur ont été faites à l'origine des conseils généraux, puis, quand il s'est agi de les rendre électifs ; ensuite, quand la publicité est devenue la règle. Toutes les prophéties ont été reconnues fausses par les événements. L'orateur pense qu'il en sera ainsi des opinions émises contre les dispositions de la commission. Prétendre qu'on ne trouvera pas dans les conseils généraux 4 ou 5 conseillers qui accepteront de faire partie de la commission départementale, c'est méconnaître le sentiment patriotique ; ou bien il faut revenir à la dictature, nous ne sommes pas dignes d'être une nation libre. La dictature alors est seule possible en France.

Le ministre nous dit que l'on peut interpeller le gouvernement dans cette Chambre sur ses agents. Très-bien. Mais aura-t-on toujours des ministres de l'intérieur aussi bienveillants, aussi gracieux dans la forme, quoi que le fonds laisse bien quelque chose à désirer et le champ libre aux élections ? Non, il faut que le pays fasse enfin des affaires lui-même et que les abus départementaux comme bien d'autres cessent et qu'on n'ait pas le dernier chemin classé avant beaucoup d'autres chemins par ce qu'un haut personnage exexçait son influence.

Il faut, dit en terminant l'orateur, que l'on ne puisse plus avoir le danger de l'enlèvement du pouvoir même dans nos départements. La racine de ces abus d'autorité doit être arraché avec modération, je le veux bien ; mais il faut que le pays soit enfin conduit et gouverné par le pays, la loi est un commencement dans cette voie et le commencement aura une suite. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. LAMBRECHT, ministre de l'intérieur, repousse la qualification d'autoritaire que semble lui avoir donnée M. Moulin. Il sait que cette qualification ne saurait lui appartenir. M. le ministre a signalé des modifications à introduire dans diverses dispositions, mais il n'est pas contraire, d'une manière absolue au projet de la commission. Il veut qu'on étende les attributions qu'on multiplie les séances des conseils généraux, mais qu'on ne diminue pas l'intégrité nécessaire aux préfets. D'ailleurs, la discussion aura lieu lors de la 2e délibération.

L'assemblée décide qu'elle passera à une 2e délibération.

M. LE MINISTRE des finances a la parole. (Mouvement d'attention).

M. POUYER-QUERTIER, ministre des finances. — Il y a aujourd'hui huit jours, l'assemblée votait un emprunt de deux milliards pour aider le pays à délivrer la France de l'étranger. Cet emprunt a été voté à l'unanimité. Cette unanimité imposait au gouvernement une règle, celle d'arriver à une émission la plus prompte possible L'emprunt a été émis hier dans le public. Cette émission a eu lieu dans toute la France et à l'étranger et jusqu'à Bombay. La souscription a été presque aussitôt couverte et a montré de quel crédit la France jouit au dehors et au dedans. Six heures s'étaient écoulées à peine après l'émission et, les souscriptions s'étaient déjà élevées à 4 milliards 500 millions environ. (Vifs applaudissements.)

Une voix, à gauche. — C'est le crédit républicain. (Hilarité générale sur les bancs de la majorité).

M. LE MINISTRE : Le chiffre des émissions n'est pas encore complet, car nous n'avons pas reçu encore le résultat de toutes les souscriptions de la province et de l'étranger. Mais nous pouvons assurer dès maintenant que ce chiffre dépasse certainement 4 milliards 500 millions. Nous devons ajouter que nous n'avons usé d'aucun moyen factice pour activer cette émission. Nous n'avons pas donné un centime à la Bourse pour soutenir les cours. Le résultat est dû tout entier à la toute puissance du crédit de la France. Nous pouvous donc dire que ce résultat sera pour la France la base assurée de sa prospérité et de sa grandeur futures (Applaudissements).

La ville de Paris, à elle seule, a souscrit pour 150 millions de rentes, capital 2 milliards 500 millions environ. La province qui, jusqu'ici, n'avait jamais souscrit plus de 500 millions, a souscrit pour une somme supérieure à un milliard. L'étranger nous a envoyé un milliard. La France a montré, ainsi, qu'elle avait confiance en elle-même. L'épargne même des bourses les plus petites est venue apporter leur contingent pour soustraire, au plus tôt, la France à la domination de l'étranger.

Une voix : C'est le crédit du patriotisme.

M. LE MINISTRE. — Nous pourrons donc délivrer la France de l'étranger rapidement; plus rapidement que nous ne l'avions espéré. Et nous pouvons donner cette assurance à tous que nous n'attendrons pas les termes fixés par la convention pour faire disparaître l'étranger du sol de la patrie. (Applaudissements prolongés.)

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée de l'ordre du jour de vendredi. Demain, la revue de l'armée aura lieu à 2 heures, sans remise, ainsi que l'a annoncé le *Journal officiel*.

A une heure, réunion dans les bureaux pour la nomination de diverses commissions.

A 2 heures, séance publique. Discussion du projet de loi sur les échéances des effets de commerce dans le département de la Seine. Discussion de diverses prises en considération sur des propositions de l'initiative parlementaire.

Lettre de Paris

Correspondance particulière du
JOURNAL DE ROUBAIX

Paris, le jeudi 29 juin.

L'emprunt est victorieusement souscrit. Les chiffres ont été donnés hier à la Chambre par l'honorable M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dans une allocution que l'*Officiel* vous aura apportée un peu avant cette lettre Quatre milliards et demi ont été souscrits, dont trois milliards par la France, qui, paraît-il, n'est pas ruinée. L'étranger n'a souscrit qu'un milliard. On s'attendait à plus ; mais il vaut mieux que ce soit nous-mêmes qui nous soyons prêté de l'argent.

A-t-on bien fait d'ouvrir l'emprunt avant les élections, c'est ce qui me semble, puisqu'il a réussi, et puisque, d'un autre côté, les élections de Paris semblent devoir être rouges.

En effet, voici quelle est, et définitivement, la situation électorale.

L'Union parisienne des journaux vient de publier sa liste : elle est composée de gens qui sont très-parfaitement honorables, dont la plupart sont connus; mais aucun ne nous paraît avoir cette notoriété et cet éclat qui paraissent indispensables au succès d'une candidature parisienne. Mais peut-être est-ce là précisément la difficulté radicale avec laquelle l'Union s'est trouvée aux prises : les candidatures à succès ne peuvent être que des candidatures de passions et de partis, les candidatures de conciliation ou neutres ne peuvent être que ternes. Ainsi, la fameuse liste, sur laquelle ne figure pas un seul directeur de journal, ne contient point d'hommes éminents : ceux qui y figurent pourraient n'y pas être ; d'autres aussi dignes qu'eux, n'y sont pas. Certes, si la liste ne passe pas, ce sera dommage, car cet échec prouvera une fois de plus que ce ne sont pas les hommes de bien que Paris préfère, mais les hommes à éclat.

Aussi craint-on beaucoup la liste rouge et d'autant plus qu'il y a division chez les conservateurs ; d'abord mille et un candidats se présentent sans autre chance que celle-ci : enlever des voix aux hommes sérieux; puis les comités divers ne se sont pas mis d'accord, en général, avec l'Union parisienne. Ainsi le comité Renouard voulait fusionner avec l'Union. Il lui a été répondu : « Nous ne sommes pas un comité, mais une réunion de directeurs de journaux qui, ayant une force dans les mains, nous sommes réunis pour nous concerter entre nous sur le meilleur usage à en faire ; mais nous ne tenons notre mandat de personne et nous n'avons pas à fusionner : nous pouvons négocier avec vous accepter un ou plusieurs de vos candidats en échange du même office; patronner et conseiller ou combattre celui-ci ou celui-là, mais c'est toute notre prétention. »

Le comité Renouard avait, au contraire, celle de dominer l'Union; de là, de l'humeur et deux listes assez semblables, mais diverses cependant. Celles de l'Union comprend le général Cissey, Mgr Freppel, M. d'Haussonville, de l'académie française, M. Laboulaye, M. Lefebure, ex-député de Colmar, puis des notabilités du commerce, de l'industrie de Paris. Le comité Renouard change 8 noms de cette liste et remplace l'un d'eux par Carbon, républicain très-avancé.

Tout cela fait la joie de Gambetta, qui a eu un triomphe, hier soir, au Casino Cadet et aux Folies Bergères ; son nom a été acclamé à outrance. M. Clément Duvernois a parlé, hier, et a été très-interpellé dans une réunion du XVIIe arrondissement. Il a été très-net : son principe, c'est la volonté du pays sérieusement consulté; si la république en sort, il s'inclinera et la servira; il maintiendra l'état actuel jusqu'au jour où le pays sera consulté ; il est prêt à prolonger les pouvoirs de M. Thiers, suivant l'usage qu'il déclarera avoir l'intention d'en faire. Ces explications loyales ont satisfait l'assistance.

Parlant d'élection, il est bon de noter que l'on considère généralement comme une manœuvre électorale dirigée contre les bonapartistes, la sortie prodigieusement violente faite contre l'Empire, par le marquis d'Audiffret-Pasquier, frère du sénateur, à propos de l'affaire du consul Place. Voici ce que l'on dit à ce propos : M. Thiers attendait une interpellation de M. Conti, sur le refus fait par exception unique au journal *le Peuple français*, de l'autorisation de reparaître, et il se proposait pour partir de là et faire une campagne à fond sur les « menées bonapartistes » et l'Empire, campagne qui, faite à la tribune, par le Chef de l'Etat, aurait eu d'autant plus de retentissement que son discours affiché partout aurait été tiré, en outre, à 100,000 exemplaires : Les bonapartistes l'ont deviné, sans doute, car ils se sont tus. On a eu recours alors à M. Pasquier. On ajoute, au sujet de cet honorable, qu'une scène violente en est résultée entre lui et son proche parent, le *duc* d'Audiffret-Pasquier, sénateur. Le fait ne nous paraît pas positif.

La revue a lieu au moment où je vous écris et le temps très variable n'a pas tourné jusqu'à présent, et ne semble pas devoir tourner définitivement à la pluie : il ne fait pas beau, mais il ne fait pas vilain.

On raconte qu'un régiment d'infanterie de marine, a traversé ce matin la place de la Concorde, en criant : Vive l'Empereur ! Il faut le voir pour le croire : je ne l'ai pas vu : je n'en crois pas un mot.

La question des détenus de Versailles donne lieu à de graves préoccupations. Il ne s'en trouve pas en ce moment moins de 27,000 sous les verroux et leur nombre augmente tous les jours, car la police fouille Paris, pour ainsi dire, de maison en maison. Or, quoi qu'on ait soin d'évacuer journellement de nombreux prisonniers sur Brest et Toulon, l'encombrement reste énorme dans les prisons improvisées de Versailles, et l'état sanitaire de ces locaux laisse beaucoup à désirer.

Au début des incarcérations, la mortalité parmi les prisonniers a été effrayante : la plupart d'entre eux sortaient d'une vie d'excès de tous genres qui avait miné leur santé. Le phénomène de l'alcoolisation était fréquent et le régime de la prison en commun, dans des espaces étroits et mal aérés, ne convenait guère à ces sortes de malades. Les décès sont actuellement moins nombreux, mais leur nombre excède encore de beaucoup la normale. Plusieurs meurent d'atonie ou de fièvres nerveuses : quelques-uns deviennent fous furieux.

Les conseils de guerre pour les inculpés de la première catégorie continuent à ne pas siéger. Le motif du retard se se trouve, me dit-on, dans ce fait, qu'avec la législation actuelle, les conseils ne peuvent infliger d'autres peines que la mort ou le bagne. Il n'existe plus de loi de déportation, en sorte que tous les prévenus contre lesquels les conseils n'auraient pas à prononcer la peine de mort, devraient être acquittés. Il est vraisemblable que sous peu, un vote d'urgence sera demandé à l'Assemblée pour combler cette lacune, à moins qu'on ne se mette d'accord pour permettre à la commission des grâces de commuer les peines capitales en celles du bannissement et de la déportation.

LA REVUE D'HIER A PARIS.

Longchamps, 3 heures.

La revue est favorisée par un temps magnifique.

Dès la première heure, le champ de courses de Longchamps était préparé pour la réception de l'armée. De distance en distance ont été placés des poteaux appartenant au *génie et surmontés de petits drapeaux rouges*, jaunes, violets et tricolores. Ces poteaux alignés indiquent l'échelonnement des troupes par division et par brigade.

Les pavillons et tribunes ont été restaurés. Le pavillon central est occupé par M. Thiers et les ministres. On y arrive par un escalier tournant. L'estrade est décorée de tentures en velours rouge, rehaussées de crépines d'or.

Les tribunes latérales sont également ornées de velours rouge.

Dans celle de droite prennent place les généraux, hauts dignitaires, fonctionnaires, et les dames invitées.

A gauche se groupent les députés.

Des chaises sont disposées au pied des tribunes et reçoivent les personnes munies de carte d'entrée.

A une heure et demie les troupes sont réunies aux emplacements indiqués d'avance et reconnus par des officiers d'état-major.

A deux heures précises, une salve de vingt et un coups de canon, tirés sur la berge de la Seine, donne le signal du défilé.

La marche est ouverte par la musique de la garde de Paris, derrière laquelle viennent se placer le duc de Magenta et son état-major, le ministre de la guerre et son état-major.

Immédiatement après viennent les bataillons de la garde de Paris, de la gendarmerie et des marins.

Les vingt-quatre canons formant la réserve de chacun des cinq corps d'armée et de l'armée de réserve, les sections d'ouvriers, d'administration, d'infirmiers, des trains des équipages et des réserves du génie défilent à leur place de bataille derrière chaque corps d'armée.

Au défilé magnifique de cette troupe d'infanterie doit succéder celui des soixante pièces de la réserve générale de l'artillerie, puis dix-huit régiments de cavalerie sous les ordres du général de Barrail.

Les troupes marchent de façon à présenter le flanc gauche aux tribunes. Le maréchal Mac-Mahon et son état-major font face à la tribune d'honneur. A mesure que chaque corps défile, le commandant de ce corps vient se placer à la droite du commandant en chef, du côté opposé à celui par lequel arrive la troupe.

La tenue des troupes est excellente.

Au moment où chaque brigade passe devant les tribunes, les cris de : Vive l'armée ! sont poussés par l'Assemblée tout entière et répétés par la foule.

Les ambulances sont particulièrement acclamées.

A l'heure où nous écrivons, le défilé continue : aucun incident ne s'est produit.

La tranquillité est parfaite. Les dispositions admirablement prises préviennent tout encombrement. *(Union.)*

Chronique locale & départementale

La Compagnie du chemin de fer du Nord informe MM. les voyageurs, qu'à partir du 1er juillet 1871, les trains locaux de Lille à Armentières, seront rétablis comme il suit :

Départ de Lille pour Armentières à 7 h. 50 m. du matin; de Pérenchies à 8 h. 09.

Départ d'Armentières pour Lille à 11 h. 20 m. du matin; de Pérenchies à 11 h. 32.

La *Société de secours aux blessés militaires* vient de décerner à M. Claudius Sadon, de Roubaix, l'une des six médailles de l'ordre des sauveteurs, mises à sa disposition par le gouvernement belge.

M. Sadon, qui est l'inventeur d'une bande-charpie employée avec succès par les chirurgiens de l'armée, s'était engagé, dès le début de la guerre, dans les ambulances militaires où il a rendu les plus utiles services.

Nous apprenons que M. Victor Dubreuil, vient de donner sa démission de professeur de mécanique à la Société d'enseignement des travailleurs et qu'il ne fait plus partie de cette société.

En vertu d'un mandat d'extradition émanant du gouvernement belge, le nommé P. Stevens, accusé de banqueroute frauduleuse à Mons, a été conduit, hier matin, à la frontière.

M. Alphonse-Jacques Delebecque, de Douai, colonel du 51e régiment de marche d'infanterie, est nommé général de brigade.

M. Dubus, de Douai, capitaine au 87e de ligne, est nommé chevalier de la Légion-d'honneur.

M. Adolphe Bossert, docteur ès-lettres, est chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté ces lettres de Douai, en remplacement de M. Hillebrand.

Un individu de Faches, J. P..., soldat à la 3e section d'ouvriers d'administration, vient d'être l'objet d'un procès-verbal, pour avoir contracté un engagement et en avoir touché la prime, en déclarant mensongèrement qu'il n'était pas marié.

BOURSE DE PARIS

du 29 Juin

Rente 3 p. °/o	53 »»
— 4 1/2 p. °/o	78 »»

Commerce

Havre, 29 juin.

(Dépêches de MM. Kablé et Cie représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes : 2,500 balles; reprise 2 fr. sur les plus bas cours pour livrable; disponible tendu.

30 juin.

Marché excité; hausse 2 fr. depuis ce matin. Grandes affaires. Oomra, 86; sur avis Liverpool. Le Stock réel 713,000 b., au lieu de 849,000 comme on l'estimait d'abord; soit 136,000 b. de diminution.

Liverpool, 29 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et Cie représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes : 15,000 balles ; marché actif, renchérissant.

Garnitures auto-lubrifiantes
Pour vapeur

Cette garniture, composée de matières fibreuses et lubrifiantes, comble une lacune en mécanique, avec le plus grand succès — Elle ne raye pas les tiges et ne durcit pas comme le chanvre qui a besoin d'être renouvelé très souvent.

Elle ne corrode pas le métal, comme celui arrive avec les garnitures en caouthouc. (Le caouthouc se dissout et se décompose au contact de la graisse.)

Cette garniture n'a besoin ni d'*huile* ni de *graisse*; quelle que soit la durée de son emploi, elle réduit le frottement à son minimum, elle émaille les tiges de piston et les maintient dans un état complet de propreté.

Son emploi est des plus faciles et l'on peut garnir et dégarnir les presse-étoupes et pistons en bien moins de temps qu'avec les substances employées jusqu'à ce jour.

Tous ces avantages ont été bien constatés dans les Etats-Unis et en Angleterre où déjà plusieurs compagnies de chemin de fer et de navigation ainsi que plus de 20,000 propriétaires de machines en font l'emploi exclusif.

Bréveté en tous pays, prix : 5,50 le kilo, Dépôt, chez L. Bouche, rue du Château. 39, Tourcoing. 1027

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
AVEC
le véritable nom